

Communes de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité du document d'urbanisme de Branoux-les-Taillades, pour la réalisation des travaux de sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous

Par arrêté préfectoral n°30-2024-02-35 du 26 février 2024, une enquête publique dans le cadre de la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur les territoires de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades est ouverte à la mairie de Sainte-Cécile d'Andorge – Le Village, 30100 Sainte-Cécile d'Andorge, **durant 33 jours consécutifs, du lundi 18 mars 2024 à 9 heures au vendredi 19 avril 2024 à 12 heures.**

Cette enquête publique est préalable à :

- la déclaration d'utilité publique de l'opération et l'enquête parcellaire ;
- la mise en compatibilité du document d'urbanisme de Branoux-les-Taillades.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral instituant la déclaration d'utilité publique et parcellaire, avec mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Branoux-les-Taillades relative à la sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous.

Monsieur Bernard DALVERNY, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes.

L'enquête est ouverte dans les communes de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades. La mairie de Sainte-Cécile d'Andorge, Le Village, 30110 Sainte-Cécile d'Andorge est désignée comme siège de l'enquête publique unique.

Le dossier d'enquête unique ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête aux mairies de Sainte-Cécile d'Andorge, Le Village, 30110 Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades, Hôtel de Ville, 30110 Branoux-les-Taillades ou ils pourront respectivement être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public : du lundi au vendredi inclus, de 9 heures 00 à 12 heures 00 et du lundi au vendredi inclus de 08 heures 00 à 12 heures 00 et de 14 heures 00 à 17 heures 00.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise à la disposition du public sur le site <https://www.registre-numerique.fr/sca-barrages>

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site internet disponible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/sca-barrages>

En outre, un accès gratuit aux dossiers est mis en place sur poste informatique prévu à cet effet dans les locaux des mairies de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des collectivités et du développement local à la sous-préfecture d'Alès, dès la publication de cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant sur la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité du document d'urbanisme de Branoux-les-Taillades pourront être, par toute personne intéressée, soit :

1) consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades.

2) adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur le projet d'enquête publique préalable à la sécurisation du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge », domicilié en mairie de Sainte-Cécile d'Andorge, Le Village, 30100 Sainte-Cécile d'Andorge.

3) adressées directement sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-numerique.fr/sca-barrages/>

4) adressées par courrier électronique au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : sca-barrages@mail.registre-numerique.fr

5) communiquées, par voie écrite ou orale, au commissaire enquêteur, qui recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie de :

- Sainte-Cécile d'Andorge :
 - le lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00 (jour de l'ouverture de l'enquête)
 - le vendredi 19 avril 2024 de 9h00 à 12h00 (jour de la clôture de l'enquête)
- Branoux-les-Taillades :
 - le mercredi 27 mars 2024, de 14h00 à 17h00
 - le mercredi 10 avril 2024, de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique, ainsi que celles adressées par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur seront consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/sca-barrages/>

Toute personne peut également s'adresser au responsable du projet, Conseil départemental du Gard, Emmanuel Lehmann (Service Grands Ouvrages Hydrauliques) – emmanuel.lehmann@gard.fr – 06 37 69 70 75, aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairies de Sainte-Cécile d'Andorge et de branoux-les-Taillades. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr.

Le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au conseil départemental du Gard, à la sous-préfecture d'Alès (BCDL), sur le site internet des services de l'Etat (www.gard.gouv.fr) et sur le site internet du conseil départemental du Gard (<https://www.gard.fr>).